

Suggestions sénatoriales pour la candidature de la gastronomie française à l'Unesco

PARIS (AFP) - La sénatrice UMP de Paris Catherine Dumas souligne la nécessité de "cerner un angle d'approche pertinent" pour que la candidature de la gastronomie française au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco aboutisse, dans un rapport rendu public mardi.



Paul Bocuse dans son restaurant "L'Abbaye de Collonges", le 3 décembre 2004 à Collonges-Au-Mont-d'Or. (© AFP/Archives - Fred Dufour)

Après avoir auditionné près d'une trentaine de personnes, Mme Dumas formule plusieurs remarques et propositions sur la candidature française, dans un document adopté à l'unanimité par la commission des affaires culturelles du Sénat.

Le patrimoine culturel immatériel, défini dans une convention de l'Unesco de 2003, comprend notamment les "pratiques sociales, rituels et événements festifs" et les "savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel".

La sénatrice relève "plusieurs difficultés" pour l'inscription de la gastronomie française, notamment "le contexte diplomatique". Pour certains pays en effet, la convention de 2003 vise à rétablir un équilibre entre les pays occidentaux et ceux du Sud, plus riches en traditions populaires, rituelles qu'en patrimoine matériel. "L'entreprise de conviction sera donc ardue, a fortiori dans le contexte de crise alimentaire", estime Mme Dumas dans la note de synthèse de son rapport.

Par ailleurs, le projet s'inscrit "à l'échelle nationale alors que les textes de l'Unesco font référence à des +éléments+ du patrimoine", relève-t-elle.

Il faut donc "cerner un angle d'approche pertinent pour se donner les meilleures chances de succès", souligne Mme Dumas. "Je ne suis pas pessimiste du tout, au contraire", a-t-elle déclaré lors d'un point de presse.

Le président de l'Assemblée générale des Etats membres de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, Chérif Khaznadar, avait estimé samedi que "la convention (de l'Unesco), ni dans l'esprit, ni dans la lettre, ne pouvait inclure la gastronomie".

Le projet de candidature française avait été annoncé le 23 février par le président Nicolas Sarkozy. Le dossier devrait être déposé en août 2009 et l'Unesco devrait faire connaître sa décision début 2010.

Aucune gastronomie n'a pour l'instant été inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité.

Publié le: 08/07/2008 à 11:32:42 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/suggestions-a133908.html>